

## Communiqué de presse du 19 décembre 2011

Second volet de la 6<sup>e</sup> révision de l'AI (6b) au Conseil des Etats

### Le Conseil des Etats poursuit le démontage de l'AI

**L'assurance invalidité est sur la bonne voie. Elle est en mesure de rembourser ses dettes à moyen terme sans nouvelles mesures d'économies. Malgré tout, le Conseil des Etats a accepté d'accélérer le démantèlement massif des prestations sans tenir compte le moins du monde de la situation financière réelle de l'AI. Les organisations de personnes handicapées sont effarées et demandent désormais au Conseil national de tirer le frein d'urgence et de renvoyer le projet au Conseil fédéral.**

Le Conseil des Etats a maintenu le paquet d'économies de la 6b. Pour la Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK), cette attitude est inacceptable – et le référendum prévisible. Il est désormais de la responsabilité du Conseil national de renvoyer le projet au Conseil fédéral afin qu'il l'améliore. Pour les raisons suivantes:

#### **La révision de l'AI 6b est inutile – le limite du supportable atteinte**

Les comptes de l'AI enregistrent cette année déjà des bénéfices en raison des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> révisions de l'AI et en partie du financement additionnel (lié à la 5<sup>e</sup> révision). Les mesures d'économies et les bénéfices réalisés permettent – sans la 6b – d'atteindre déjà un équilibre financier et de désendetter complètement l'assurance à moyen terme. Ce énième démantèlement de l'AI accepté aujourd'hui est une provocation contre les assurés avec et sans handicap.

#### **Améliorer le système de rentes – Utiliser judicieusement le temps à disposition**

La DOK salue l'idée d'affiner le modèle de rentes. Le projet du Conseil des Etats avec ses multiples exceptions n'est toutefois pas réalisable et n'incite pas à une (re)prise du travail. De plus, il est incompréhensible de coupler des améliorations du système – en soi souhaitées – à des nouvelles coupes illimitées dans les prestations. Il n'y a aucune urgence financière: le Conseil fédéral et l'administration ont donc suffisamment de temps à disposition pour élaborer en collaboration avec les organisations de personnes handicapées un système de rentes adapté.

La **DOK** (Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées) est l'union des principales organisations de l'aide et de l'entraide dans le domaine du handicap. Sa tâche consiste à représenter et à coordonner les intérêts de ses membres sur le plan national. Elle assure l'organisation d'activités sociopolitiques communes qui servent les intérêts des personnes handicapées.

Dossier de presse DOK: [Second volet de la 6e révision de l'AI](#)

Contact: Mélanie Sauvain  
AGILE Entraide Suisse Handicap (membre de la DOK)  
Effingerstrasse 55, 3008 Berne,  
Tél. 031 390 39 39. Mobile: 079 756 45 40  
[melanie.sauvain@agile.ch](mailto:melanie.sauvain@agile.ch)